
Conditions générales de vente

Le simple fait de passer commande, oralement ou par écrit, implique de plein droit l'adhésion des clients à nos conditions de vente ci après.

1. Nos factures sont payables au comptant à la livraison pour les ventes aux particuliers. Pour les ventes aux commerçants nos factures sont payables à Hofstade au plus tard le 15^{ième} jour calendrier après la date de la facture, sans escompte, sans indication contraire dans une confirmation d'ordre de notre part.
2. Chaque facture impayée à échéance portera de plein droit et sans sommation ni mise en demeure un intérêt de 12% l'an et une indemnité forfaitaire pour retard de paiement de 10%, avec un minimum de 500 €. Le défaut de paiement d'une facture a pour conséquence que toutes les autres factures ou effets de commerce deviennent exigibles nonobstant leur propre échéance.
3. Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet des factures indépendamment de l'endroit où les biens se trouvent; en cas de non-paiement le vendeur a le droit de les récupérer. L'acheteur s'engage à ne pas traiter les marchandises qui ne sont pas payées.
4. Des délais de livraison confirmés dans une offre ou confirmation d'ordre de notre part ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne nous engagent pas. Du retard causé chez notre propre fournisseur, quel qu'en soit la cause, constitue une source de force majeure conventionnelle dans le chef du vendeur. Du retard de livraison ne donne pas lieu à un droit de dédommagement dans le chef de l'acheteur.
5. Les marchandises voyagent aux risques de l'acheteur même vendues franco ou lorsque le transport est organisé par nos soins.
6. Toute contestation qui porte sur les quantités ou vices apparents des marchandises, doivent se faire obligatoirement dans les 8 jours après livraison et par écrit. Après la livraison conforme et présumée sans que la preuve du contraire ne puisse être apporté.
7. Le vendeur n'est pas responsable des dégâts éventuels aux trottoirs, conduites ou autres biens appartenant à autrui à l'occasion de la livraison des marchandises, dans les cas où cette livraison ne se fait sur la voie publique. L'acheteur est responsable pour le dommage causé au matériel du vendeur ou du transporteur, indiqué par SA Hofman, à la suite de livraisons sur des terrains impropres.
8. Le vendeur n'est pas responsable pour vices ou différence en couleurs des pierres naturelles.
9. Le vendeur n'est pas responsable pour le dommage indirect, incidentel ou par répercussion, tel que le dommage commercial à la suite de l'utilisation des marchandises livrées.
10. Livraisons franco domicile sont rendus par charge complète de 28 tonnes en vrac, 1 lieu de livraison. En cas de charges incomplètes et charges avec camion-grue, un supplément sera facturé selon la région/lieu de livraison.
11. Les essais en laboratoire ne sont pas compris dans nos prix, sauf si la demande est spécifiée implicitement. Le prix est par m² placé, joint inclus, dépendant de la sorte de pavé.
12. Les articles spécifiquement commandés par le client ou forment objet de grands projets seront obligatoirement retirés par le client, car il s'agit de produits non-courants. Nous acceptons uniquement de commande de ces articles si la quantité totale commandée le permet, et ceci toujours en concertation avec notre service commercial. Nous ne pouvons plus accepter des commandes sur base de quantités présumée. Merc de nous confirmer toujours par écrit les quantités et détails exactes. Tous les matériaux des commandes spéciales seront facturés au plus tard 2 mois après leur arrivé à notre dépôt, même s'ils ne sont pas encore livrés.
13. En cas de contestation, les tribunaux de Termonde sont seuls compétents; la loi belge est d'application.
14. Ces conditions de vente prévalent de plein droit sur les conditions d'achat du client.